

Publié le 4 mars 2021

Les personnes éligibles à la vaccination contre la Covid-19

<https://www.gouvernement.fr/les-personnes-eligibles-a-la-vaccination-contre-la-covid-19>

Les personnes éligibles à la vaccination contre la Covid-19

en mars 2021



Les personnes en **situation de handicap** hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueil médicalisés



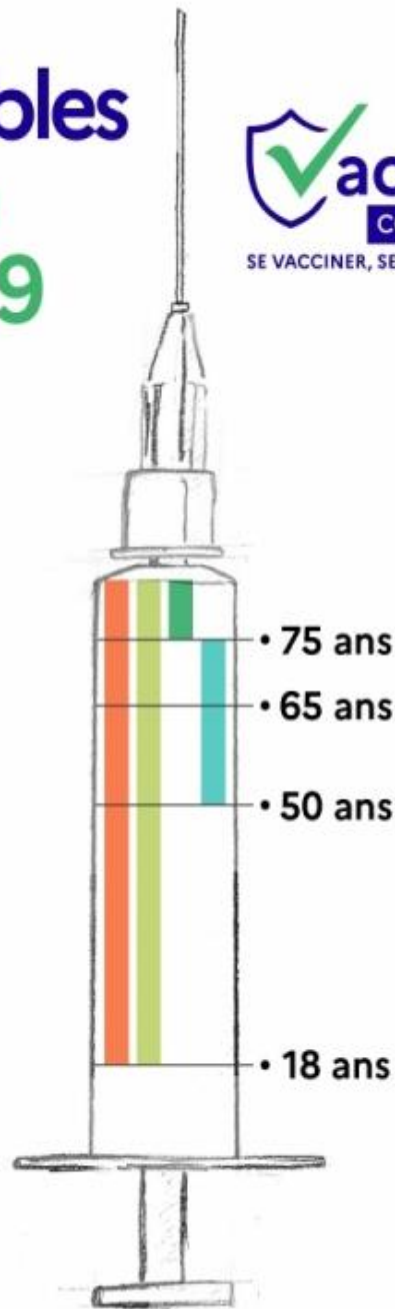
Les personnes majeures atteintes d'une **pathologie à haut risque** (cancer, dialyse, trisomie 21...)



Les personnes âgées de **75 ans ou plus**



Les personnes entre **50 et 74 ans souffrant de comorbidités** (diabète, cancer, obésité...)



J'ai entre 50 et 74 ans et souffre de comorbidités

Qui ?

Les personnes entre 50 et 74 ans inclus souffrant d'**une ou plusieurs comorbidités** sont éligibles à la vaccination contre la Covid-19.

Les comorbidités ouvrant droit à cette vaccination sont notamment :

- les pathologies cardiovasculaires ;
- l'hypertension artérielle compliquée ;
- un antécédent d'accident vasculaire cérébral ;
- une insuffisance cardiaque ;
- des diabètes de type 1 et 2 ;
- des pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment ;
- une sclérose en plaques ;
- un syndrome d'apnées du sommeil ;
- une mucoviscidose...

Consulter la liste complète des comorbidités

solidarites-sante.gouv.fr

Où ?

Chez leur **médecin traitant** ou sur leur **lieu de travail**.

Comment ?

En prenant rendez-vous auprès de leur **médecin traitant** ou **médecin du travail** ou **lieu de soin**.

Je suis atteint d'une pathologie à haut risque

Qui ?

Les personnes de **plus de 18 ans atteintes d'[une pathologie à haut risque](#)**, c'est-à-dire celles :

- atteintes de cancers et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- transplantées d'organes solides ;
- transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;

- atteintes de polyopathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- atteintes de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection ;
- atteintes de trisomie 21.

Où ?

Chez leur **médecin traitant** ou **médecin du travail** ou **lieu de soin** ou en **centre de vaccination** avec une **prescription médicale** de leur médecin traitant.

Comment ?

En contactant leur **médecin traitant** pour la prescription médicale, puis en prenant rendez-vous dans un centre de vaccination soit :

- sur **internet** sur sante.fr (également accessible directement depuis l'application TousAntiCovid) dans le centre de leur choix ;
- par **téléphone** au 0800 009 110 ouvert 7 jours sur 7 de 6h à 22h (numéro vert) qui oriente directement vers les plateformes téléphoniques du centre de vaccination choisi.
-

Je suis en situation de handicap

Qui ?

Les personnes **en situation de handicap, quel que soit leur âge, et hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM)**.

Où ?

Dans les **MAS** et **FAM**.

Comment ?

Les personnes en situation de handicap ou leurs proches peuvent **s'informer auprès des MAS et FAM**.

J'ai plus de 75 ans

Qui ?

L'ensemble des personnes de **75 ans et plus, quel que soit leur lieu de vie** (en établissements ou à domicile).

Où ?

Chez leur **médecin traitant**, en **centre de vaccination** ou dans leur **établissement** (Ehpad, USLD, par exemple).

Comment ?

Concernant les centres de vaccination, les personnes de plus de 75 ans, ou leurs proches, peuvent prendre les deux **rendez-vous pour les deux injections sur sante.fr** (également accessible directement depuis l'application TousAntiCovid) dans le centre de leur choix.

Elles peuvent aussi prendre rendez-vous en appelant :

- le numéro vert **0800 009 110** ouvert 7 jours sur 7 de 6h à 22h (numéro vert) qui oriente directement vers les plateformes téléphoniques du centre de vaccination choisi ;
- le **centre de vaccination** près du domicile de la personne de plus de 75 ans (les coordonnées téléphoniques sont sur le site **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.** qui propose une liste complète des centres ouverts dans chaque département).

Cas particulier : je suis enceinte

Au vu des données actuelles, la [Haute autorité de santé](#) (HAS) et l'[Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé](#) (ANSM) estiment que **la vaccination est à évaluer chez les femmes enceintes au cas par cas**, d'autant plus si elles présentent une comorbidité ou sont susceptibles d'être en contact avec des personnes infectées du fait de leur activité professionnelle.

Cette évaluation doit être faite en étroite concertation avec **le médecin, la sage-femme ou le gynécologue** de ladite femme enceinte.

Par ailleurs, selon la HAS et l'ANSM, sur la base des mécanismes biologiques, **il n'y a pas d'effet attendu chez le nourrisson et l'enfant allaités par une femme vaccinée.**

Toutes les informations sur la vaccination des femmes enceintes sur :

ansm.sante.fr